



DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Arrondissement Le Mans - Canton de Bonnétable
1 place de la Mairie - 72380 Joué l'Abbé

Conseil Municipal du 07 Avril 2026
Délibération n°024-2026

Date de convocation : 30 mars 2026
Date d'affichage : 30 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le trente mars de l'an deux mille vingt-six, s'est réuni à la Mairie de JOUÉ L'ABBÉ en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Magali LAINÉ, Maire.

Etaient Présents :

Mme Magali LAINÉ, maire
M. Philippe TRIGER, Mme Karine MARQUES DA SILVA, M. Philippe LEFEVRE, M. Gilles POISSON, Mme Natacha BARDET, M. Charles MORIN, M. David PAUMIER, M. Alexandre MATHEY, Mme Alexandra FOSSE, Mme Cindy MERIOTTE, Mme Julie VEGREVILLE, Mme Florence BOUVET, M. Alexandre BOULAY, conseillers municipaux.

Etaient absents :

M. Gilles POISSON (procuration donnée à Madame LAINÉ Magali), Mme Patricia JERVAIS DURAND (procuration donnée à Monsieur TRIGER Philippe).

Secrétaire de séance :

Mme Natacha BARDET .

Autorisation de virer des crédits – Fongibilité des crédits - exercice 2026 :

Madame la Maire rappelle que le maire a la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Cette autorisation est donnée généralement au moment du vote du budget. Le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Afin de s'assurer que la clôture de l'exercice comptable puisse s'opérer dans les meilleures conditions, Madame la Maire propose de l'autoriser à exercer ces mouvements si nécessaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité adopte la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, le 07 avril 2026,
Pour extrait certifié conforme

La Maire,
Magali LAINÉ



La Secrétaire de séance,
Natacha BARDET

